

Luxembourg, le 29 mars 2023

Circulaire n° 2023-044

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Campagne d'information relative aux établissements classés « Seveso »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

La directive européenne dite « Seveso » a doté les Etats membres de l'Union européenne d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. Les dispositions européennes, qui ont été transposées en droit national, déterminent ainsi les établissements qui sont classés « Seveso » en les subdivisant en deux catégories (seuil haut et seuil bas) en fonction des substances avec lesquelles ils sont amenés à travailler. Pour l'heure, le Luxembourg compte 8 établissements du type seuil bas et 8 du type seuil haut. Au-delà des exigences octroyées aux établissements et aux autorités étatiques en matière de prévention, ces dernières sont également amenées à mettre une politique d'information et de sensibilisation en place afin que la population soit en mesure d'apprécier le risque potentiel et de réagir adéquatement pour se protéger.

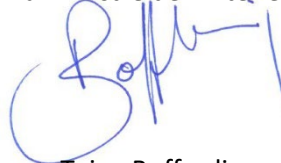
Dans cette optique, le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ont lancé une campagne d'information et de sensibilisation, dont le détail peut être consulté à l'adresse suivante : <https://seveso.public.lu/fr.html>

Pour informer un maximum de personnes de cette thématique et surtout des comportements à adopter en cas d'un accident, je vous prie de bien vouloir diffuser par le biais de vos bulletins communaux, sites internet et réseaux sociaux les visuels, s'inscrivant dans la campagne d'information, qui sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://gd.lu/c64F7M>.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration, et vous informe que le service relations publiques et communication (communication@mi.etat.lu) du ministère de l'Intérieur restera à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

